

bourgeois avait eu la bonté de mettre à ma disposition mais comme on avait dit aux Indiens que cela était une jonglerie, quelques-uns, seulement, venaient, et encore n'était-ce qu'avec crainte. Cependant, comme nos néophytes y assistaient toujours avec beaucoup de piété, récitant des prières ou chantant des cantiques, on voyait les autres venir se placer sous les fenêtres, pour écouter le chant, que la plupart comprenaient, car, bien que ceux des bords de la Baie, ne parlent pas la langue *Sautewa*, presque tous la comprennent. L'instruction que je faisais ensuite, toujours entremêlée du chant des cantiques, en disposait chaque jour quelques-uns en faveur de notre Ste. Religion. J'examinais en silence l'effet que produisaient sur leurs esprits prévenus, l'aspect de nos augustes cérémonies et l'explication de nos Mystères. J'en vis bientôt un certain nombre dans une grande perplexité. Ils ne pouvaient concilier ce qu'ils voyaient avec ce qu'on leur avait dit. Cependant je dois l'avouer, Mgr., c'est lorsque le prêtre catholique arrive chez des Indiens, précédemment visités par des ministres méthodistes, qu'il est à même de juger et de gémir sur l'état où se trouve ces pauvres peuples! Le temps si précieux et si court que l'on passe avec eux, au lieu de l'employer à les instruire, comme on le ferait, s'ils étaient entièrement infidèles, il faut en consumer une bonne partie, à dissiper d'injustes et ridicules préjugés, dont on les a nourri, pour ainsi dire, chaque fois qu'on a eu occasion de les voir; car c'est là à peu près toute l'instruction qu'ils ont reçue. Bien que la plupart de ceux que j'ai visités autour de la Baie, aient reçu le baptême des mains des méthodistes, je n'en ai pas trouvé un seul capable de m'expliquer les trois premiers mystères de la Foi. S'ils avaient été tous infidèles, j'aurais pu, durant mon séjour parmi eux, les instruire et en baptiser quelques-uns, tandis qu'il m'a fallu passer les 15 premiers jours à leur prouver que nous n'étions pas des jongleurs!... Encore que nos bons néophytes me secondassent puissamment, par leur bonne conduite, et même par des explications claires et justes sur la religion qu'ils professaient; quelques précautions ne m'a-t-il pas fallu prendre, pour les amener à laisser baptiser leurs enfants!... Permettez-moi de vous raconter, Mgr., un petit colloque qu'un Sauvage de la Baie eut avec un de nos néophytes d'Abitibi, et qui vous donnera une idée des progrès que font nos bons Indiens, quand ils sont à portée de se faire instruire, et de quelle utilité ils peuvent être pour le Missionnaire, dans l'occasion. Un vieil ivrogne, qui avait été baptisé par le ministre, vint trouver mes chrétiens d'Abitibi, nonobstant la défense qui lui en avait été faite; et leur demanda: quelle différence il pouvait y avoir entre sa religion et la nôtre, entre la Robe-noire et son ministre?—La différence qu'il y a, lui répondit l'un d'eux, peut tu donc l'ignorer? Nous étions méchants et la Robe-noire nous a rendu bon, en nous faisant connaître la religion du Grand-Esprit, qui défend le mal. Tu sais bien comme j'étais moi-même querelleur et ivrogne. Voilà trois neiges d'étonnées, depuis que j'ai été baptisé, j'ai promis d'être bon priant et depuis je n'ai pas une seule fois étourdi ma tête par la liqueur de feu, et loin de disputer et de battre mes frères, je les aime et je prie pour eux. Cette réponse ne pouvait que produire une heureuse impression, car celui qui la faisait, était bien connu de tous; et passait, avant son baptême, pour le plus mauvais sujet de toute sa tribu. Puis il ajouta: "c'est que nos Robes-noires n'ont point de femme..." Cette dernière raison était sans contredit, la plus péremptoire dans l'esprit de l'Indien. Et défaut, cinq années de ministère parmi eux, m'ont assez convaincu que rien n'est plus propre à imprimer le respect et la vénération pour le prêtre que la pensée qu'il n'a ni ne doit point avoir de femme. "Parce que, dit-il, le prêtre est l'envoyé du Grand-Esprit, et que le Grand-Esprit n'en a point." J'ai désiré quelquefois que nos éternels déclamateurs contre le célibat des prêtres, vinsent à l'école des Sauvages. (A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 5 JANVIER 1849.

ARRIVEE DU STEAMER EUROPA.

Le steamer *Europa* est arrivé à New-York, dimanche après midi. La traversée du steamer a été de 15 jours. FRANCE.—Election Présidentielle.—Presque tous les rapports, reçus des Départements, donnent à Louis-Napoléon une grande majorité. On ne doute pas qu'il n'obtienne le nombre de suffrages nécessaire pour valider son élection par le peuple. Voici quel était le résultat officiellement annoncé à Londres, le 15 décembre: Louis-Napoléon, 2,394,000 Votes; Général Cavaignac, 1,737,000; majorité, 575,000.—On n'avait pas, à cette date du 15, reçu beaucoup de rapports OFFICIELS des Départements.—On éprouve une grande satisfaction en annonçant qu'à une époque où les passions étaient si violemment agitées, il n'y a pas eu en France le moindre désordre. Non seulement la paix publique n'a pas été troublée, mais encore tous les travaux des assemblées des électeurs n'ont pas été un instant entravés. ROME.—Le pape a quitté Rome. Il est arrivé à Naples, le 30 novembre, sans avoir couru le moindre danger. Voici quelques détails sur cet événement.—D'après les dernières nouvelles, le Pape n'avait pas quitté les appartements du palais Quirinal, après l'assassinat du comte Rossi. Il y était considéré, par le nouveau gouvernement, comme un prisonnier d'état. Toute sa garde particulière avait été éloignée, et Pie IX était entouré par des personnes qu'on supposait favorables à la nouvelle administration. Les amis, qui partageaient ses cruelles anxiétés, étaient principalement les ambassadeurs étrangers. L'envoyé de Bavière, le comte Sphor, avait formé un plan pour son évacuation, qu'il mit à effet. Le Pape quitta le Palais Quirinal, le 29 novembre, caché sous la livrée d'un valet de pied, attaché à la légation de Bavière. Il monta sur le siège et se plaça à côté du cocher qui conduisait la voiture de l'ambassadeur, et, après avoir quitté le Palais, sans être reconnu, il alla directement à Gaeta et de là à Naples. Personne dans Rome ne le reconnut. A Gaeta, Pie IX quitta son premier dévouement, et prit le costume ecclésiastique de chapelain de

l'ambassadeur. Ce diplomate avait préalablement obtenu des passeports pour Naples, afin que leur route ne fût pas entravée. A son arrivée à Naples, le Pape annonça au roi la suite de Rome, et lui apprit que les gouvernements de France et d'Angleterre avaient mis des steamers à sa disposition, de sorte qu'il était prêt à quitter Naples, si sa présence causait au roi la moindre inquiétude. Ce mouvement, accompagné de sa famille et de toute sa cour, se transporta aussitôt auprès de l'illustre fugitif pour lui annoncer qu'il était le bien-venu dans son royaume. ANGLETERRE.—Il y a eu un ouragan terrible sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande, par suite duquel un grand nombre de vaisseaux américains ont beaucoup souffert. Le *Times* de Londres, du 15 novembre dernier, dit: "Nous avons beaucoup de plaisir à annoncer que l'on vient de poser les bases d'une convention, destinée à régler les difficultés postales existant entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Copie de cette convention sera adressée par la maille de ce jour en Amérique, pour obtenir la ratification du Sénat. Par suite de cette convention, il y aura une réduction considérable dans le taux du transport des lettres. AUTRICHE.—L'empereur d'Autriche, Ferdinand Ier., a abdicqué en faveur de son neveu l'archiduc François-Joseph. (Traduction de la *Minerve*.)

LES DIMES.

Nous avons été obligé de remettre, faute de place, à annoncer à nos lecteurs qu'environ 300 habitants de Ste. Marie de Monnoir se sont assemblés le 18 Décembre, et ont passé des résolutions portant que les dimes sont une taxe sur l'industrie agricole et un obstacle à la bonne intelligence entre le curé et ses paroissiens; que le surplus de ce qui est nécessaire au curé serait employé avantageusement à l'éducation des enfants; que l'assemblée désapprouve les spéculations qui ont eu lieu dernièrement sur les dimes (un correspondant a répondu à cette dernière assertion dans les *Mélanges* du 26 Décembre). L'assemblée a de plus résolu qu'un lieu de dimes serait préférable de donner au curé un salaire fixe et libéral, et a nommé un comité qui a dressé un Mémoire conforme aux résolutions dont nous venons de donner la teneur, et l'a présenté à S. G. Mgr. l'évêque de Montréal.

On a fait publier sur les journaux que Mgr. de Montréal avait répondu au Mémoire précité:

1° Qu'il ne pouvait rien changer ni innover des dimes, en tant qu'il ne pouvait faire plus pour la paroisse de Ste. Marie, que pour les autres paroisses composant son diocèse; d'ailleurs qu'il ne voyait pas pourquoi l'on changerait les dimes, puisque nos pères qui ont toujours bien vécu en les payant ne s'en sont jamais plaints; 2° que pour lui il considérait juste, raisonnable et équitable que chaque individu ou particulier contribuât à faire vivre son curé, mais que pour lui il n'avait pas le pouvoir de changer ce que son prédécesseur lui avait laissé sous sa sauve-garde, sans que le civil ne lui en donnât le droit. 3° Que sur l'interpellation faite, il ne pouvait promettre son appui au cas d'une demande à la législature.

Nous sommes autorisés à dire que Mgr. de Montréal n'a jamais prétendu ne pouvoir changer ce que son prédécesseur a laissé sous sa sauve-garde, sans que le civil ne lui en donnât le droit.

Le 24 Décembre, il y a eu une seconde assemblée des habitants de Ste. Marie de Monnoir, qui ont passé les résolutions suivantes:

"Que les terres usées que nous ont léguées nos pères exigent plus de dépenses pour avoir de médiocres récoltes, qu'il n'en fallait, dans des terres neuves qui donnaient alors de riches moissons, et que la 26ème portion, ôtée sur les revenus du cultivateur d'aujourd'hui, lui est beaucoup plus à charge qu'elle ne l'était à nos pères.

"Que cette assemblée voit avec plaisir la sympathie des cultivateurs des paroisses environnantes et le support qu'ils offrent à ceux de cette paroisse.

"Que les cultivateurs de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir s'adressent à tous les cultivateurs de la province, les priant de s'assembler pour montrer leur désapprobation à une loi qui ôte à leurs enfants une partie de leur labour, et de prier la législature pour en avoir le rappel.

"Que cette assemblée est d'opinion de s'adresser immédiatement à la législature, dans le but d'obtenir le rappel de tous arrêts, édits, ordonnances ou lois par lesquels les cultivateurs seuls sont forcés de rétribuer les curés, sans que les autres classes de la société n'y contribuent."

Ensuite il fut nommé un comité, qui a ordre de dresser une pétition à être signée par les cultivateurs du comté de Rouville, et à être présentée à la Législature. Après quoi, on passa la résolution suivante:

"Que considérant le rappel des lois des dimes d'une importance vitale à la prospérité du Bas-Canada, les cultivateurs de cette paroisse ne cesseront de s'en occuper que lorsqu'ils auront obtenu justice."

Nous publions ces faits, afin que nos lecteurs, dont un bon nombre sont des membres du clergé, sachent quelles résolutions l'on passe au sujet des dimes, quelles raisons on allègue contre elles, et quelle réponse Mgr. de Montréal a fait ou n'a pas faite au Manoir des habitants de Ste. Marie. Nous terminerons par remarquer qu'un général la Presse garde le silence sur le sujet dont il s'agit dans cet article; et que s'il, y a eu quelques remarques, elle sont venues de la part des journaux protestants, qui en ont profité, pour jeter la pierre aux catholiques.

LA TENURE SEIGNEURIALE.

En parcourant dernièrement quelques liasses de journaux nous avons mis la main sur une feuille du *Canadien* du mois de septembre 1843. Y trouvant un article relatif à la tenure seigneuriale, nous nous sommes mis à le lire, et nous n'avons cru mieux faire que d'en donner l'extrait suivant, afin de faire voir ce que l'on pensait alors sur ce sujet important:

"L'idée de changements à introduire dans la tenure seigneuriale est allée chez moi à celle d'une indemnité à payer aux seigneurs. Mais quelle sera cette indemnité, voilà la difficulté. On a bien, il est vrai, comme guide ou antécédent, l'ordonnance concernant la seigneurie de Montréal; mais là on n'avait à légiférer que sur un seul cas sur lequel on avait des données assez satisfaisantes; tandis qu'en passant une mesure générale on embrasse des centaines de cas différents sur lesquels on n'a et ne peut avoir que des renseignements bien peu satisfaisants. Il avait été nommé une commission d'enquête pour recueillir des renseignements; mais il paraît qu'après avoir coûté beaucoup d'argent, elle n'a mis devant le gouvernement qu'un travail incomplet, où la difficulté du sujet. Il y aurait bien un moyen de simplifier le

travail de législation, ce serait de prendre le terme moyen des anciennes relevances, et de les faire servir de base au quantum de l'indemnité ou rachat. Mais il y en a qui pensent que ce serait commettre un acte flagrant de spoliation envers les seigneurs, ceux surtout qui ont fait leurs acquisitions à une époque récente, sur la foi publique, ayant lieu de penser, d'après la jurisprudence maintenue dans nos cours de justice, que les relevances exorbitantes consenties par les censitaires depuis un certain nombre d'années, étaient légitimes et intangibles. Je désavoue entièrement la justice d'une jurisprudence dont il découle que les particuliers peuvent frustrer l'objet d'une loi pas-ée en vue d'un grand intérêt général, du plus grand des intérêts dans un nouveau pays, celui de l'établissement des terres. Je dois reconnaître cependant qu'il serait dur de priver une classe quelconque de droits acquis sur la foi d'une jurisprudence établie, toute fautive qu'elle soit; d'une jurisprudence que le législateur n'a pas attaquée et ratifiée du moment qu'elle s'est manifestée dans les tribunaux, et auparavant même, c'est-à-dire du moment qu'il a été connu que des seigneurs imposaient des charges exorbitantes et inconnues à l'ancien usage du pays.

En attendant que l'on ait les renseignements nécessaires, il pourrait être utile d'exposer deux moyens de commutation dont on parle. L'un serait d'évaluer chaque seigneurie, et de répartir cette valeur sur toutes les terres à proportion de la valeur de ces terres; et de ces sommes ainsi réparties on ferait des dettes privilégiées sur chaque immeuble respectivement, et dont l'on paierait l'intérêt aux Seigneurs jusqu'à ce que l'on eût le capital. L'autre plan serait de capitaliser les relevances seigneuriales de chaque terre ou terrain, et d'en faire parcellaire une dette privilégiée, dont on paierait l'intérêt comme ci-dessus. Dans ce dernier plan, on ajouterait au capital, résultant de l'évaluation des relevances annuelles, les lofs et ventes d'une mutation. De ces deux plans je préférerais le dernier à cause de sa simplicité et de son économie; car en l'adoptant, on sauve les frais et les difficultés de l'évaluation et de la répartition exigées dans le premier. Il y aura bien, pour fixer le quantum des lofs et ventes, à faire aussi une évaluation de chaque terre, mais les objets de comparaison sont communs pour évaluer une terre, tandis qu'il n'en est pas de même d'une seigneurie. — Voilà pour les terres concédées; mais il en reste encore qui ne le sont pas, et que fera-t-on à l'égard de ces dernières? Seul meilleur avis, je ne serais guère embarrassé sur ce point; car je pense que les terres qui ne sont pas concédées dans les seigneuries, à l'heure qu'il est, sont ou des terres d'aucune valeur, pour lesquelles personne n'a voulu faire les frais de défrichement ni payer les relevances seigneuriales, ou des terres que les seigneurs ont soustraites à l'établissement pour leur propre intérêt, tandis que ces terres leur avaient été concédées à eux ou leurs aïeux pour l'avantage public, c'est-à-dire pour en faciliter le défrichement. Je ferai rentrer ces terres au domaine de la Couronne, sauf le pouvoir aux cas d'indemnité, s'il y a, et je crois qu'il y a des cas où des terres sont restées inoccupées jusqu'à présent sans la faute des seigneurs."

COLONISATION DANS LE NORD.

Il y a quelques temps nous avons annoncé qu'il était question, dans plusieurs paroisses de ce District, de diriger une partie des colons Canadiens qui veulent prendre des terres, vers les townships du Nord. Nous ne savons où en sont les procédés dans cette affaire. Néanmoins une chose qu'il faut bien comprendre, c'est que, bien que le climat soit plus dur dans les townships du Nord que dans ceux de l'Est, et bien que ce soit un pays plus montagneux, il n'est pas moins vrai que les terres y sont généralement bonnes et un grand nombre y sont des plus fertiles. Aussi, venions-nous avec plaisir nos bons cultivateurs Canadiens, qui veulent ouvrir de nouvelles terres et s'y établir, se porter quelque peu dans le Nord. Il s'y trouve des terres magnifiques, qui demandent il est vrai du travail et de grands labours, mais qui peuvent faire vivre leurs propriétaires dans l'aisance et la prospérité. D'ailleurs, il nous semble que ce pays septentrional doit plus tard avoir un beau rôle à jouer dans les destinées du Canada; si tel est le cas, ce doit être encore une puissante raison de ne pas le laisser passer aux mains des étrangers.

Après ces quelques remarques, nous pensons qu'il sera agréable à nos lecteurs et en général à tous les amis de la colonisation d'avoir quelques mots de détails sur quelques-unes des terres à vendre dans cette partie des townships. Aussi, nous nous faisons de publier le peu de renseignements qu'un ami de la colonisation Canadienne a bien voulu nous donner.

En arrière des paroisses de St. Esprit et de St. Lin, se trouvent, comme l'on sait, les townships de Rawdon et de Kilkenny, et en arrière de ceux-ci, sont situés ceux de Wexford et de Cherisey. Eh bien! au second rang de ces derniers townships, se trouvent des terres excellentes et qui sont assez planes; ces terres peuvent établir environ deux cents familles. L'agent pour ces terres est M. Alexander Daly, qui demeure à Rawdon.

En arrière de la paroisse de St. Jérôme, on trouve le township d'Aber-crombie, où il reste encore à vendre quelques terres du gouvernement. C'est dans ce township qu'est l'établissement si florissant de l'Hon. A. N. Morin. Plus en arrière encore, est le nouveau township de Morin; il est entièrement arpenté; la moitié en est bien cultivable. Dans l'est de ce township, il y a déjà environ vingt familles d'établies. Outre cela, les chemins sont tracés et ouverts jusqu'à ce township. L'agent pour ces terres est M. A. B. Lavallée, de St. Jérôme.

Nous ajoutons que les colons ont un grand avantage à aller s'établir dans le township de Morin. Car à une lieue et demie des terres disponibles dans le township, est l'établissement de Ste. Adèle d'Aber-crombie, où se trouvent un moulin à scies, un moulin à farine, et une chapelle desservie de temps à autre par le missionnaire.

EVÊCHE DE MONTREAL.

Mgr. l'évêque de Montréal et les Messieurs de son Chapitre se sont décidés à commencer la bâtisse d'un évêché plus convenable que celui qu'ils occupent maintenant, et qui est insuffisant, tant sous le rapport des bureaux nécessaires à l'administration diocésaine, que sous le rapport des logements requis pour les prêtres attachés à la desserte de la cathédrale, et pour les membres du clergé qui fréquentent l'évêché. C'est une amélioration depuis longtemps désirée par M. M. les curés de la campagne et par les citoyens de la ville; déjà même une assez belle liste de souscriptions, parmi les messieurs du clergé, fait preuve de la bonne volonté et du zèle que l'on met à cette entreprise, puisque la

plus part s'y inscrivirent pour £25, plusieurs pour £50 et quelques-uns pour £100 et £150. On devait s'y attendre, d'après le dévouement qui a toujours distingué les ecclésiastiques du pays pour les œuvres religieuses; on aurait pu seulement redouter la gêne précaire du moment et la pauvreté réelle du clergé, s'il n'était venu de lui-même de l'avant pour pouvoir de plus en plus par cette nouvelle offrande, montrer son attachement à son évêché.

A cette constante disposition du clergé viendra sans doute se joindre celle des fidèles, qui ne sera pas moins glorieuse à ce diocèse. Déjà on nous informe que les chefs de la tribu iroquoise du Sault St. Louis ont voulu être des premiers à la contribution de cette œuvre; et, lundi dernier, ils ont fait remettre, pour cet objet, à l'évêché, une somme de £20, en or, par les mains de leur brave Missionnaire, qui lui-même y est, en sus; pour une autre somme bien généreuse assurément; vif ses modiques ressources. Ces bons Sauvages, (si toutefois il faut encore appeler ainsi ceux qui, sous leurs rapports, se montrent si avancés dans l'échelle de la civilisation,) nous donnent, depuis quelque temps, les plus beaux exemples de générosité catholique. Nous disions dernièrement qu'à l'occasion d'une fête paroissiale et de tempérance chez eux, ils avaient collecté \$45 pour les pauvres de leur village; nous devons ajouter aujourd'hui que ces pieux chrétiens fournissent, tous les ans, une somme considérable pour la propagation de la Foi, et que, nonobstant tous ces dons, ils ont pu rebâtir leur église et y faire, à l'intérieur, des décorations très-dispendieuses. Voilà donc les enfants des tribus d'autrui, qui le disputent, en émulat on vertueux, à nos plus vaillants citoyens du grand monde! Certes, il y a bien là de quoi réjouir leur pasteur et beaucoup d'autres avec lui.

Quant au nouvel évêché en prochaine construction, on nous dit que ce sera un corps de bâtiment de cent pieds de long au moins, auquel se rattacheront plus tard, deux ailes dont l'évêché actuel pourra faire partie. La façade de l'édifice sera Sud-Est, sur la rue Ste. Catherine et regardera la ville; le style en sera simple, mais imposant.

Nous devons remarquer qu'il est d'autant plus louable de hâter cette entreprise, qu'il y a actuellement moins de travaux publics et un plus grand besoin de procurer de l'ouvrage à une foule de pauvres ouvriers. L'aumône ici aura donc un double profit.

Le *Pilot* du 3 courant dit, en parlant de l'augmentation de la représentation dans le Haut-Canada, que Glenora, Carleton, Lanark, Grenville, Leeds, Frontenac, Cataraqui, Prince Edward, Hastings, Northumberland et Durham auront chacun deux représentants. Renfrew, Dundas et Stormont auront chacun un représentant. Russell sera joint à Prescott et n'aura qu'un représentant, de même que tous les comtés qui ont une population au-dessous de 12000 âmes. Peterboro sera divisé en deux; chaque section enverra au parlement un représentant. Le comté de Simcoe sera divisé aussi en deux, la partie septentrionale aura un représentant, celle du sud en aura deux. Les *Ridings* d'York éliront chacun deux représentants. Le comté d'Halton sera composé de Esquesing, Trafalgar, Nassawagawey, Nelson et des deux Flamboroughs; le comté de Waterloo comprendra Puslinch, Beverly, Dundas, Waterloo et Welton; le comté de Wellington sera formé de Mornington, Wellesley, Maryborough, Peel, Woolwich, Guelpi, Nichol, Garafraxa, Erin et Eramosa; ces trois comtés auront chacun deux représentants. Les townships du nord seront réunis et auront un représentant. Le comté de Huron sera divisé et aura ainsi deux membres en parlement. Le comté de Kent aura aussi deux représentants, ainsi que le comté de Middlesex, et le comté d'Elgin (démembrément de Middlesex) composé d'Albion, Danville, Southwold, Yarmouth, Madahide, Delaware, Westminster, Bayham et une partie de Dorchester. Le *Pilot* ajoute qu'il n'a jamais été question de défranchir aucune des villes du Haut-Canada ou du Bas-Canada; il nous promet des détails, sur les changements dans la représentation du Bas-Canada, pour un numéro prochain.

Ce que le *Pilot* fait connaître, dans l'article dont nous venons de donner la substance, nous fait voir que l'intention du gouvernement serait de porter à 75 le nombre des représentants du Haut-Canada; et comme nous ne doutons nullement que l'intention du ministère ne soit de conserver aux deux provinces unies un nombre égal de députés parlementaires, nous pouvons conclure de ce que dit le *Pilot* que le bill qui sera proposé portera à 130 le chiffre des représentants.

La *Minerve* d'hier soir donne les renseignements suivants qu'elle croit être les plus corrects, relativement au Bas-Canada:

- Les comtés de Gaspé et de Bonaventure seraient représentés chacun par un membre. 2
- Le comté de Rimouski serait divisé en deux comtés, sous les noms de Rimouski et de Témiscouata; chacun représenterait par un membre. 2
- Les comtés de Kamouraska, Joliet et Bellechasse, chacun par deux membres. 6
- Les comtés de Dorchester et de Lotbinière subdivisés en trois comtés, sous les noms de Dorchester, Beauce et Lotbinière; les deux premiers représentés par deux membres, et le dernier par un membre. 5
- Le comté de Mégantic par un membre. 1
- Le comté de Nicolet par deux membres. 2
- Les comtés d'Yamaska, Verchères et Drummond, chacun par un membre. 3
- Le comté de Sherbrooke par deux membres. 2
- Les comtés de Stanstead, Missisquoi-et-Hefford, chacun par un membre. 3
- Les comtés de Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville et Chambly, chacun par deux membres. 8
- Les comtés de Huntingdon, et Beauharnois, subdivisés en quatre comtés sous les noms de L'Acadie, Beauharnois et Huntingdon; les trois premiers représentés par chacun deux membres et le dernier par un membre. 7
- Les comtés de Waureuil et Ottawa, chacun par deux membres. 4
- Le comté du Lac des Deux-Montagnes, subdivisé en deux comtés sous les noms des Deux-Montagnes et Argenteuil; le premier représenté par deux membres et le second par un membre. 4